

## Compte rendu du Conseil Municipal du 20 mai 2025

Présents : ASCARI S. / LEOUZON P. / ROUSSON L. / BERNARD A. / VINCENT J. / RIOU J. / CHEVAT L. / PELLEGRIN R / STOFFT N. / TEILHAS-BALME V. / GRANDJEAN L.

Excusés : BAUDRAND M. / BARDINE L.

Alain BERNARD annonce que le quorum étant atteint, la séance peut s'ouvrir à 19h30. Il présente le compte rendu du mois d'avril. Aucune remarque n'étant émise, celui-ci ainsi que la feuille de présence sont proposés à la signature.

### ✓ **Avancement chantiers en cours**

**Multi Accueil (S. ASCARI) :** Les peintures sont terminées (Ent.PIOVESAN), l'installation des faux-plafonds est en cours. Un lavabo a été rajouté dans la salle de restauration, entre le distributeur à couverts et le self. (Cela permettra aux enfants de se laver les mains avant de manger et désencombrer les toilettes, pourvues d'un seul lavabo). M. BOUCHON s'inquiète de ne pas recevoir d'attestation d'assurance pour recevoir l'aval de la PMI ; or, le maire rappelle que tant que le chantier est en cours, c'est la responsabilité des entreprises qui est engagée en cas de dommages, dès la réception des travaux, la commune assurera le bâtiment. M. BOUCHON se rendra sur place samedi matin, M. ASCARI sera présent, pour faire le point. L'ouverture du Multi Accueil est prévue au 1<sup>er</sup> juillet.

Fermeture cour : le maçon a commencé le muret, plusieurs devis ont été demandés aux entreprises locales afin de commander portail et portillon. (CHAREYRE Automatismes - CHOMERAC / En C'LOT-LE POUZIN) L'entreprise CHAREYRE, la moins disante a été retenue pour un montant de 3 6541.00 €HT pose comprise.

RDV le 27 mai avec le maçon Yannick COMBE.

Auvent : cassure non désirée gênante et inacceptable. M. ASCARI a souvent évoqué le problème, un courrier a été adressé au maître d'œuvre, la pente sera corrigée la semaine prochaine.

Les éléments de cuisine seront installés l'avant dernière semaine de juin, la semaine 25.

Infiltrations/moisissures : suite à la chappe liquide, trop d'humidité restait intra-muros, cela a été traité et ne devrait pas réapparaître.

Les nez de marche ont été repris en couverture alu.

M. ASCARI insiste pour que des butoirs de porte soient fixés afin de protéger les murs.

Bureau aile ouest demandé par JM BOUCHON : cette pièce n'a pas été conçue pour accueillir un bureau, la porte est pleine et métallique, une ouverture à venir entraîne un surcoût trop élevé. Les élus s'interrogent sur la nécessité d'une ouverture.

Théâtre de verdure : L. GRANJEAN trouve dommage l'abandon du projet ; S. ASCARI rappelle que c'est la PMI qui impose la cour fermée, grillage et portail. L'accès à l'escalier est également condamné, les enfants devront contourner le bâtiment pour se rendre au stade.

Plantations : afin d'ombrager et végétaliser la cour, M. ASCARI propose de planter quelques arbres, des mûriers platanes semblent être très adaptés aux besoins, ils poussent vite et se taillent facilement, il s'agit de faire de l'ombre aux enfants mais non pas aux panneaux photovoltaïques.

Ces derniers sont déjà mis en place et opérationnels, une demande de subvention à la Compagnie nationale du Rhône a été réalisée, il est à regretter que la commune n'ait pas eu le choix que de revendre car EDF facture bien plus cher qu'elle ne rachète l'énergie produite.

**Boulangerie :** suite à des problèmes de fuites d'eau et d'infiltration, l'agent technique a entrepris des travaux à la boulangerie. L'intervention d'un plombier est toutefois nécessaire, un devis par l'entreprise CHAMP Nicolas a été réalisé et accepté, montant 291.36 €HT.

**Chaufferie :** la machinerie a déjà 8 ans, l'eau étant très calcaire, il s'agit de protéger les pièces (décomposition du fer du fait du passage de l'eau chaude, installation de gros aimants de part et d'autre de la conduite du circuit primaire) en ajoutant un adoucisseur d'eau et en effectuant au préalable un désembouage. L'entreprise AQUA META a été retenue, montant 5 960.00 €. Les agents ont été formés et se chargeront de l'entretien.

### ✓ **Saison piscine**

Personnel : snack et surveillants sont recrutés. Ouverture 14 juin / fermeture 31 août. Les agents techniques sont occupés à la remise en eau (nettoyage, petites réparations, etc) une entreprise est intervenue pour la réparation de la tuyauterie ; le technicien sera présent lors de la remise en eau. Nocturnes : 16 juillet et 13 août, de 19h à 22h, en général entre 60 pers et 80 par repas.

Exposition peinture sur la clôture de la piscine (30 tableaux) + expo photos « présence photographique » en lien avec la CC à l'extérieur de l'établissement. L'art se délocalise à la campagne.

Rassemblement en mémoire de Yohan Boyer samedi 24 mai : tournoi de foot ouvert à tous. Ouverture toilettes et infirmerie, mise à disposition de frigos.

7 juin : Spectacle Les Préalables L'association Team Bressac s'occupe de la buvette, mise à disposition de frigos par la commune, empreint de chaises dans les communes limitrophes. (Repas à prévoir le midi)

4 août : théâtre sur le terrain de volley (80 places assises) spectacle payant (8 € / adulte). Comédienne / Metteur en scène Claire SIBILLE, Cie RAVAGE-E-S, thème : « légendes et chansons ardéchoises », pour la troisième année consécutive, cette année le spectacle sera en rapport avec le Diable. L'affiche sera confectionnée et transmise par leurs soins.

### ✓ PLU

Au vu des éléments de travail transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal : PADD / Zonage / plans / annexes / servitudes / réglementation, le maire demande s'il y a des questions. Il rappelle la chronologie de la procédure : Délibération prescription, soit décision de faire évoluer le PLU, consultation et choix du prestataire, concertation, consultation des personnes publiques associées, débat au sein du conseil municipal et deuxième délibération, 1<sup>ère</sup> réunion publique : état des lieux, 2<sup>ème</sup> réunion publique Approbation du PADD, 3<sup>ème</sup> réunion publique : Présentation nouveau zonage, troisième délibération : arrêt du projet, enquête publique, approbation, et enfin diffusion.

Avec cette troisième délibération : arrêt du PLU, les PPA (Préfecture, Chambre d'agriculture, Communes limitrophes, Communauté de Communes, syndicats etc...), sont à nouveau consultés, elles ont trois mois pour donner un avis. Un commissaire enquêteur sera nommé et établira quelques permanences en mairie pour recueillir les doléances des administrés ou toute personne afférente à la commune.

Les zones ouvertes à la constructibilité sont restreintes : derrière la mairie, quartier le Mazibet et quelques dents creuses dans les zones desservies par l'assainissement collectif. (Déjà constructible) Le projet de lotissement à Brune est déjà dans la zone constructible du PLU actuel. Les contraintes architecturales sont imposées et validés par les instructeurs de la DDT.

Lydia : la voirie du ou des lotissements sera-t-elle communale ? Cela dépendra du souhait du propriétaire et du cahier des charges imposé par la commune.

Zone Vieux St Lager : des glissements de terrain ont contraints les autorités à établir un rapport imposant à cette zone constructible des normes prudeniels ; ce nouveau PLU n'autorisera plus de nouvelles constructions dans ce secteur afin de prévenir tout risque de nouveau glissement de terrain.

Durée de validité d'un PLU ? Entre 10 et 15 ans selon la volonté des élus. Il s'agit d'une décision propre au Conseil Municipal mais il n'a aucune obligation de le faire évoluer.

Les membres présents, après en avoir délibéré, décident d'approuver ce nouveau zonage : favorable à l'unanimité, 0 contre et 0 abstention.

### ✓ TAM

Alain BERNARD rappelle aux membres présents que, par délibérations concordantes du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal, il a été décidé qu'à compter de l'année 2024, les communes reverseraient à la Communauté de Communes une partie de leur produit de taxe d'aménagement. Le reversement à la CC du produit de la TA perçu et entrant dans le champ d'application est annuel (1 % de la base de l'année N-1) Or les crédits nécessaires au 10222 sont insuffisants. Le maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote d'une décision modificative, Le montant à reverser à la CC s'élève à 2553,33 €, or le montant budgétisé au 10222 est de 2000 €, 600 € seront transféré depuis le compte 231. Les membres présents, après en avoir délibéré, décident d'approuver à l'unanimité cette DM.

## ✓ Divers

**22 juin : concert à 18h à l'Eglise**, en lien avec la CC/SMAC : « UNA MONAGHAN », artiste harpiste irlandais. Les élus sont invités à partager un repas après le concert, chacun apporte un plat à partager. Une convention de mise à disposition a été signée avec la paroisse.

Rappel : P. LEOUZON souhaite que la commune se dotent d'une centaine de chaises à réserver pour les manifestations sur la commune.

**DIA** : vente 830 m<sup>2</sup>, G304, route de la Moze. Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide de renoncer à ce droit de préemption concernant lesdites propriétés.

**M. BARDON kinésithérapeute** a annoncé son départ du cabinet médical le 20 juin prochain. Il remercie les membres du Conseil pour la qualité des échanges depuis la création de la Maison de Santé. Il s'agit à présent de trouver son remplaçant, la pièce occupée est d'une superficie de 16,17 m<sup>2</sup>, son loyer est de 206,45 € et environ 45 € de charge mensuelle. Des annonces ont été faites auprès des praticiens locaux, il s'agit à présent d'en informer les journaux spécialisés, le site et la page Facebook de la Commune.

**Demande de subvention Groupe Musical TAODY** : la commune a été destinataire d'une demande de subvention pour une association dont le siège est à St Lager Bressac, président M. Adrien CHAREYRE, il s'agit de promouvoir la Musique Contemporaine Chrétienne, à la croisée de la musique, de la foi et de l'engagement associatif. Le nom du groupe signifie **merci** en araméen, cette chorale intergénérationnelle regroupe une cinquantaine de personnes : musiciens, choristes, techniciens, vidéastes. Les membres présents, après en avoir délibéré, décident d'apporter une aide financière comme aux autres associations de la commune, à l'unanimité 100 € sont attribués.

**Stage QUENIART Théo**, 17 ans : en 1ère année Bac Pro Accueil au Lycée Vincent d'Indy à Privas, administré de St Vincent de Barrès, il lui a été très difficile de trouver un stage. Il sera au secrétariat de mairie du 19 mai au 14 juin, à raison de 35h/semaine.

**Visite du Terreau à Cruas** : cette visite a été très instructive et enrichissante. L'association compte 28 salariés permanents, il s'agit d'un centre d'insertion où le personnel se forme, se replonge dans le monde du travail et bien souvent change d'activité par la suite, Depuis 3 ans, l'association est en difficulté financière. Cette année, ils ont acquis une serre de 6 hectares, chauffés, ils vont pouvoir développer leur activité et travailler dans de meilleures conditions. Ils espèrent sauver l'entreprise par ce nouveau fonctionnement. Ils sont en partenariat avec Ardèche de Saison pour écouler leur production de légumes et fruits frais. Ils vendent également sur les marchés locaux et aux particuliers en direct, sous forme de paniers. C'est une association remarquable, à soutenir et promouvoir. Comme l'an dernier, ils organisent cette année un repas avec un chef étoilé, vendredi 13 juin, 150 places, sur réservation 55 €/personne.

**Camping** : L. ROUSSON indique que la Commission Sécurité, intervenue le 13 mai au camping, a émis un avis favorable avec prescriptions/recommandations. L'électricien n'est toujours pas intervenu, malgré plusieurs relances. Le secrétariat sera chargé de le rappeler.

**26 Juin 2025, 19h, salle des fêtes : réunion publique ADN, Fibre.** Affiches et flyers seront distribués, le site Internet, Facebook et la newsletter permettront d'informer la population de cette réunion, les opérateurs seront également présents et interviendront pour répondre aux questions.

**Remise de bons d'achat aux élèves de CM2** qui entrent en 6ème au collège à la prochaine rentrée : lundi 30 juin à 18h30 ;

A l'initiative des écoles du RPI, une **action de lutte contre la faim** s'est déroulée sur le stade de St Lager Vendredi 16 mai, toute la journée. Toutes les classes ont participé, de même que les enseignant(e)s et parents en fin de journée. En fonction de l'âge, il s'agissait de faire des tours de terrains en courant, les

parents et familles ayant parié une somme d'argent en prévision du nombre de tours escomptés, le temps a été très favorable, la journée s'est très bien déroulée et les enfants ont pu réaliser une action caritative par le jeu.

**Abri Bus de la Gare**, route de la Plaine : les enfants attendent le bus sur la place Pierre Soulet (parking voie douce), mais l'abri bus est plus en bord de route, Quand il pleut, les véhicules éclaboussent les enfants et ils ne peuvent s'abriter, Il s'agirait de déplacer sur le parking cet abri, d'autant que ce dernier n'est jamais encombré. Une demande sera transmise à Yves BOYER, président de la CCARC, propriétaire du foncier. De même, L. GRANDJEAN demande si l'éclairage au-dessus de l'abri peut être dirigé vers le sol car très éblouissant quand on roule depuis les Guingandes en direction de la Gare. A. BERNARD prend note et fera réaliser ce changement.

**SITSL, compte rendu par Lydia CHEVAT** : le Comité Syndical s'est réuni, le bilan financier est très positif et le budget prévisionnel est excédentaire, en capacité d'autofinancement pour l'achat d'un nouveau bus (110 000 €) Le syndicat est très sollicité par les écoles, les associations sportives et ne peuvent répondre à toutes les demandes. Ils sont toujours à la recherche de chauffeurs, si possible avec des compétences en mécanique. Plusieurs possibilités de formation sont envisageables, Les effectifs scolaires sont en baisse et cela risque de nuire au syndicat notamment par la baisse des aides régionales, à moins de 6 élèves transportés, la ligne est fermée.

L'ordre du jour étant épuisé, Alain BERNARD donne la parole aux personnes extérieures au Conseil Municipal :

**Intervention Bernard SOUCHARD** : Monsieur SOUCHARD explique ses problèmes rencontrés avec le délégataire du camping. Après de longs échanges, il est proposé à Monsieur SOUCHARD de saisir la justice administrative afin de tenter de régler ses différends avec les délégataires.

**Intervention de Brigitte VITRY**, concernant le transport ferroviaire rive droite du Rhône notamment au Teil, Elle rappelle son rôle au sein de l'association Collectif pour le Transport Public des Usagers de l'Ardèche CUTPSA07 qui milite pour la réouverture d'une gare voyageur au Teil et de la ligne Romans-Nîmes. Le Président de Région, M. WAUQUIER, le 20 janvier dernier, a affirmé vouloir rouvrir la ligne mais les travaux de l'aménagement des quais prennent du retard, cette gare devrait en effet rouvrir aux voyageurs fin 2026, de nouvelles normes apparaissent au fil de l'eau et retarde d'autant ce projet (montant des travaux : 1 500 000,00 €). Le collectif envisage une journée de sensibilisation le 16 novembre prochain, ce sera une manifestation événementielle festive où journalistes et politiques sont invités, le but étant d'éclairer cette cause Le train devrait partir de Lyon en passant par Romans sur Isère et desservirait les gares de La Voulte, du Pouzin, de Cruas, du Teil. Des animations sont prévues à chaque gare, les voyageurs pourront monter et descendre et ne faire qu'un tronçon du parcours afin de laisser les places à d'autres (200 places max), La rive gauche fonctionne et est en excellent état, mais elle est saturée. La rive droite est utilisée actuellement seulement pour le transport, 80 élus ont répondu à l'appel et devrait être présents à la manifestation de novembre. Cette opération de communication est budgétisée (+ de 20 000,00 €), l'association recherche des subventions, des mécènes, dans l'industrie, les élus et les particuliers. Mme VITRY explique qu'il existe une forte demande d'usagers, les routes sont saturées, notamment et par exemple l'opération du grand carénage à la Centrale Nucléaire de Cruas qui n'a pas été assez anticipée du point de vue logistique. Les aspects de protection de l'environnement sont également mis en avant, le transport ferroviaire est encore actuellement le moins polluant. Un Copil doit avoir lieu ce jeudi 22 mai au Pouzin à 17h30.

La séance est levée à 22h30.